

Plan spécial 2026

Poursuite de la récupération des bois affectés par les chablis issus des grands vents de décembre 2023

Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

DGFo-11

8 juillet 2026

Les sujets abordés

- Contexte de l'initiative du plan spécial 2026
- L'aménagement forestier et le caribou
- Le contexte de la planification forestière en Gaspésie
- La planification forestière proposée
- Les prochaines étapes

Contexte de l'initiative plan spécial 2026

Rappel - Chablis

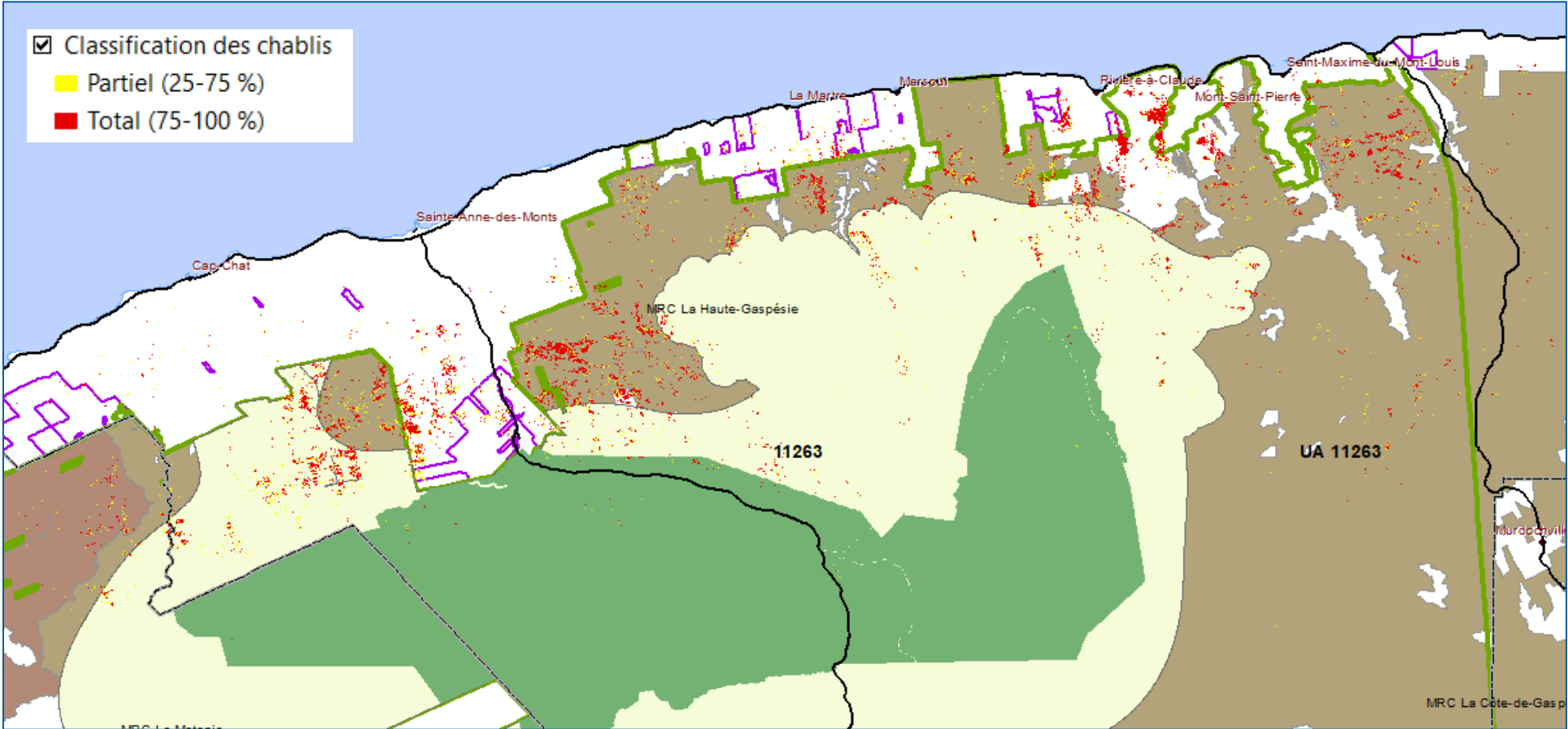
- 19 décembre 2023 : tempête générant des vents violents dans le secteur de la MRC de La Haute-Gaspésie
- De janvier 2024 à mai 2025 : la Direction de la gestion des forêts Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (DGFo-11) analyse et planifie un plan spécial avec des balises spécifiques pour le caribou
- Saison d'opérations 2025-2026 : récolte des bois dans les secteurs du plan spécial chablis



Crédit : Luc Gagnon

Contexte de l'initiative plan spécial 2026

Rappel-
Localisation et
évaluation du
chablis



Secteur	Chablis total	Chablis partiel	Total
Unité d'aménagement (massif de conservation)	762	393	1 155
Unité d'aménagement (zone d'habitat en restauration) (ZHR)	1 633	575	2 208
Unité d'aménagement (Hors zone caribou)	119	72	191
Entente de délégation 112-002	97	118	215
Total	2 611	1 158	3 769

Contexte de l'initiative plan spécial 2026

Rappel du plan spécial chablis - saison 2025-2026

La mesure d'harmonisation suivante a été convenue avec les membres de la TGIRT.

Dans la zone d'habitat en restauration (ZHR) du caribou montagnard de la Gaspésie :

- Retirer les secteurs de récolte prévus au PAS en consultation en raison de la défoliation liée à l'épidémie de TBE.
- Retirer les secteurs de récolte prévus au PAS en raison du chablis, qui nécessiterait la construction d'un nouveau chemin.
- Seule la récupération des secteurs affectés par le chablis, possible à partir de chemins existants, sera autorisée pour le présent PAS (à l'exception du secteur du lac à la Truite situé dans les limites du parc éolien de Mont-Louis).

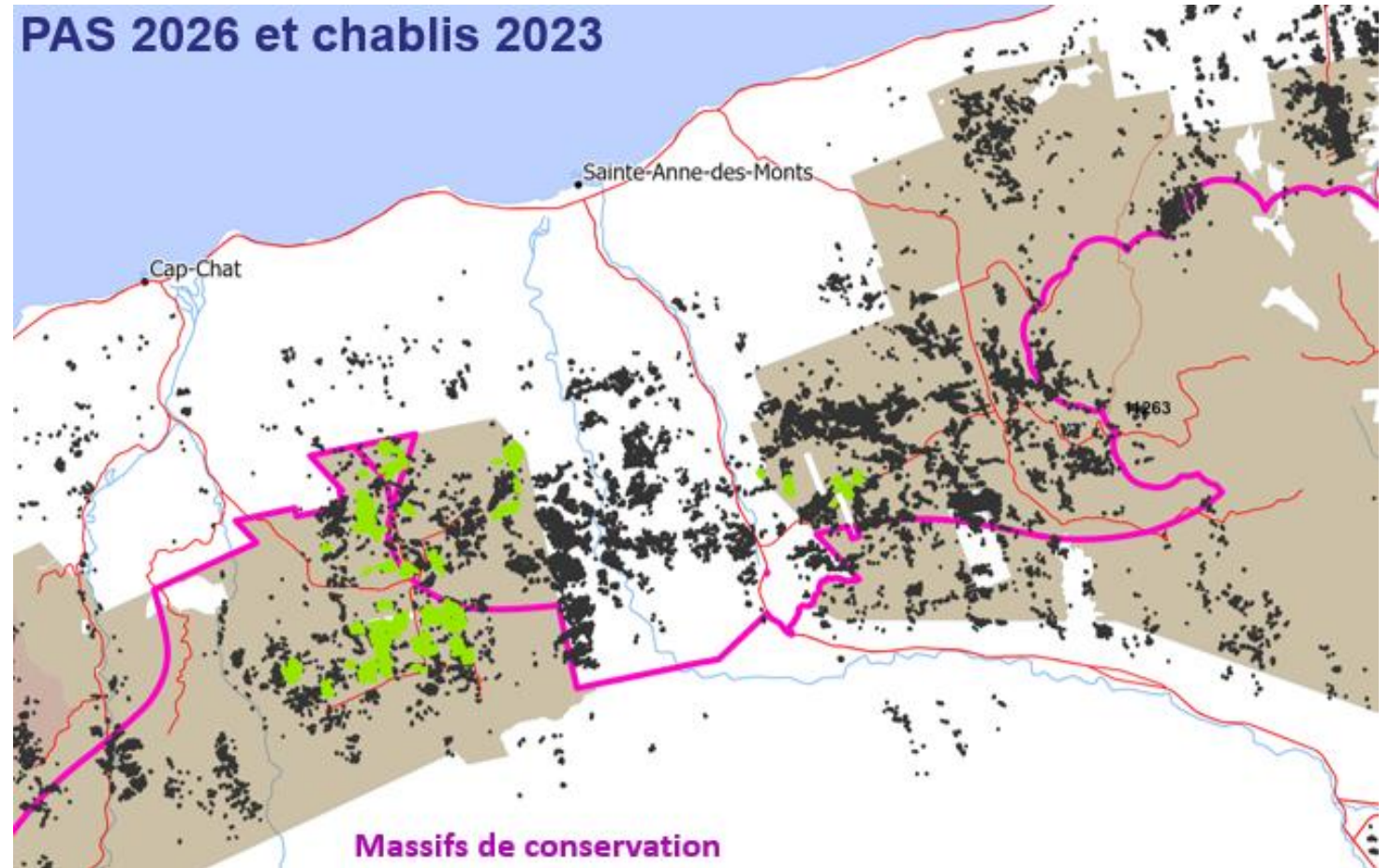
En soustrayant de la planification la récupération des secteurs affectés par l'épidémie de TBE et la construction de nouveaux chemins, le taux de perturbation de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie demeurera inchangé puisque les superficies visées par le nouveau plan de récupération se trouvent déjà en zone perturbée. Ainsi, dans la ZHR, la superficie retenue pour la récupération des bois au PAS 2025-2026 passe de 7 018 ha à 1 760 ha, soit une diminution de 75 %.

Contexte de l'initiative plan spécial 2026

Proposition plan spécial 2026

De janvier 2026 à mai 2026:

La Direction de la gestion des forêts Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DGFo-11) a analysé et planifié un plan spécial en incluant le secteur de Saint-Octave soit, à l'intérieure des limites actuelles du massif de conservation.



Contexte de l'initiative plan spécial 2026

- Chablis:
 - Fenêtre d'intervention – le bois issu de chablis doit être récupéré en 2 ans pour éviter la perte de volume. Dans ce cas-ci, les visites terrain permettent de croire qu'il est encore récupérable dans ce secteur.
 - Récolter le bois affecté par des perturbations naturelles réduit l'impact de la foresterie sur le territoire
 - FSC :
 - Conformité possible d'interventions spécifiques dans l'habitat du caribou selon une stratégie de récupération élaborée et convenue au préalable
 - Situation économique :
 - Demande d'un industriel de compléter la récolte des superficies affectées par le chablis de 2023
- **Objectif : Récupérer le bois issu du chablis, tout en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs sur l'habitat du caribou**

Les sujets abordés

- Contexte de l'initiative plan spécial 2026
- **L'aménagement forestier et le caribou**
- Le contexte de la planification forestière en Gaspésie
- Présentation de la planification
- Les prochaines étapes

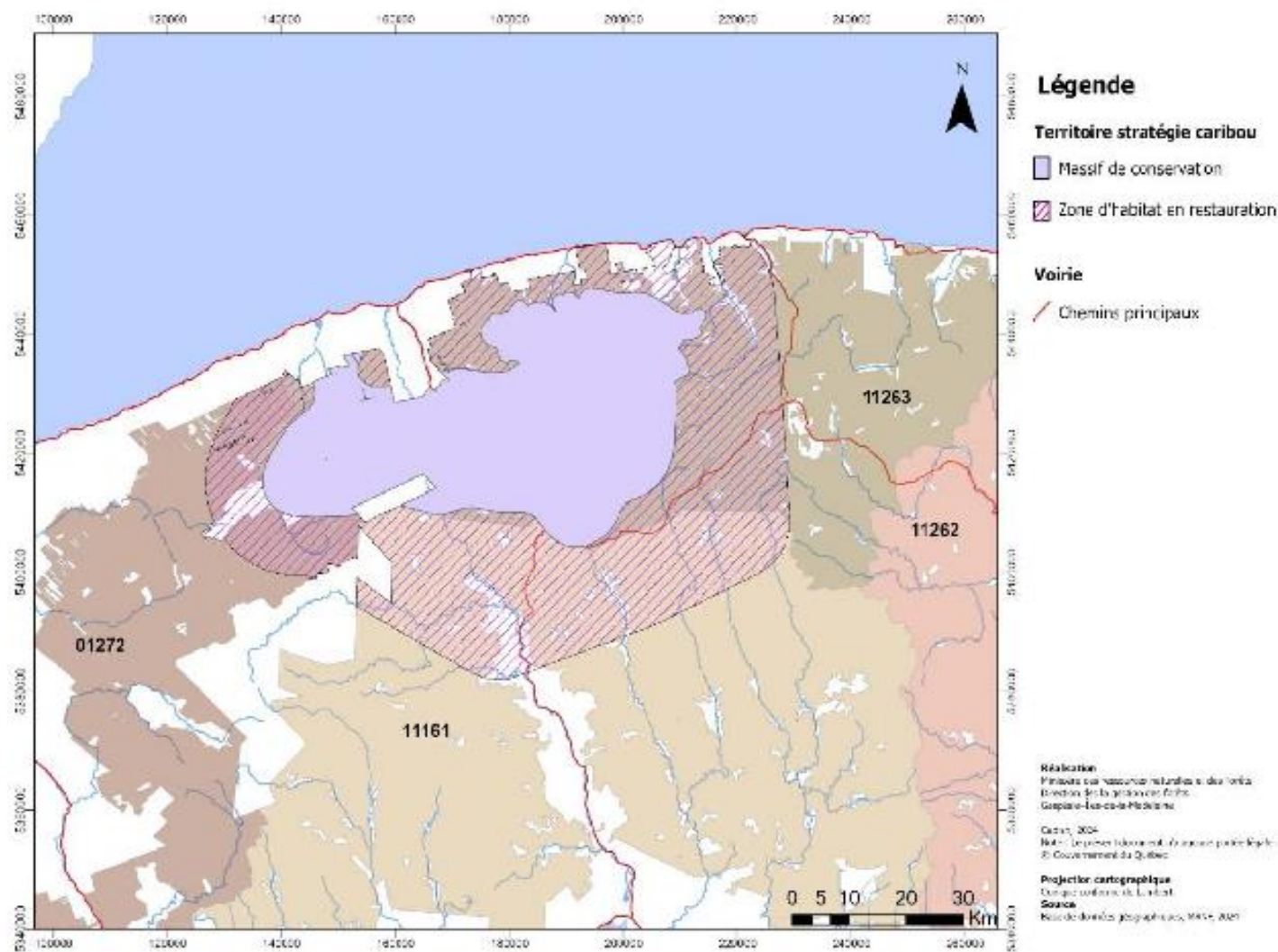
Contexte en lien avec le caribou montagnard de la Gaspésie

La consultation concernant le projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie a pris fin le 31 octobre 2024.

Un rapport a été publié en décembre 2025.

Zonage du projet pilote

Territoire ciblé par le projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie



Projet pilote

Le PAS présenté s'inscrit dans le respect des orientations énoncées dans le document de consultation « *Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat – consultation dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024* »

« Aucune récolte ne sera prévue dans les massifs de conservation. [...] Par ailleurs, certains travaux d'aménagement forestier pourront toutefois y avoir cours, notamment lorsque des **perturbations naturelles** auront lieu ou afin d'en accélérer la restauration. »

Les sujets abordés

- Contexte de l'initiative plan spécial 2026
- L'aménagement forestier et le caribou
- **Le contexte de la planification forestière en Gaspésie**
- Présentation de la planification
- Les prochaines étapes

Orientations régionales de planification (UA)

Rappel des mesures en vigueur

Mesures intérimaires

Depuis 2024, la récolte est permise en cas de perturbation naturelle

- **Pas de récolte** ni de nouveau chemin dans le massif de conservation (98 % des localisations télémétriques)
- Respect du *Plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018*

Mesures administratives régionales

- Maximum de 9 % de peuplements de 0-20 ans dans la zone d'habitat en restauration (ZHR)
- Pas de récolte en coupe totale dans les peuplements en pentes fortes, sols minces et sols humides (sauf si la régénération en résineux y est adéquate ou si la remise en production artificielle y est possible)

Respect des usages forestiers et des zones d'application des modalités d'intervention (UFZ, ZAMI), des fiches VOIC (**sauf la fiche VOIC caribou**) et de la possibilité forestière.

La fiche VOIC caribou regroupe les mesures intérimaires et administratives régionales.

Orientations régionales de planification (UA)

Comment répondre aux enjeux

Tendre vers une matrice forestière dominée par des composantes souhaitables pour l'habitat du caribou.

- Seulement récolter les agglomérations de **chablis totaux** de peuplements où la **régénération feuillue est anticipée**. Maximise la présence de vieilles forêts résiduelles et minimise la création de peuplements forestiers de 0-20 ans dans la ZHR.
- Assurer le retour en résineux selon l'échéancier le plus court possible (travaux sylvicoles non commerciaux devancés)

Les sujets abordés

- Contexte de l'initiative plan spécial 2026
- L'aménagement forestier et le caribou
- Le contexte de la planification forestière en Gaspésie
- **Présentation de la planification**
- Les prochaines étapes

Projet de Plan d'aménagement spécial (PAS)

Résultat de la planification
Secteurs d'intervention potentiels, chemins
et infrastructures

UA 112-63

Avant-propos

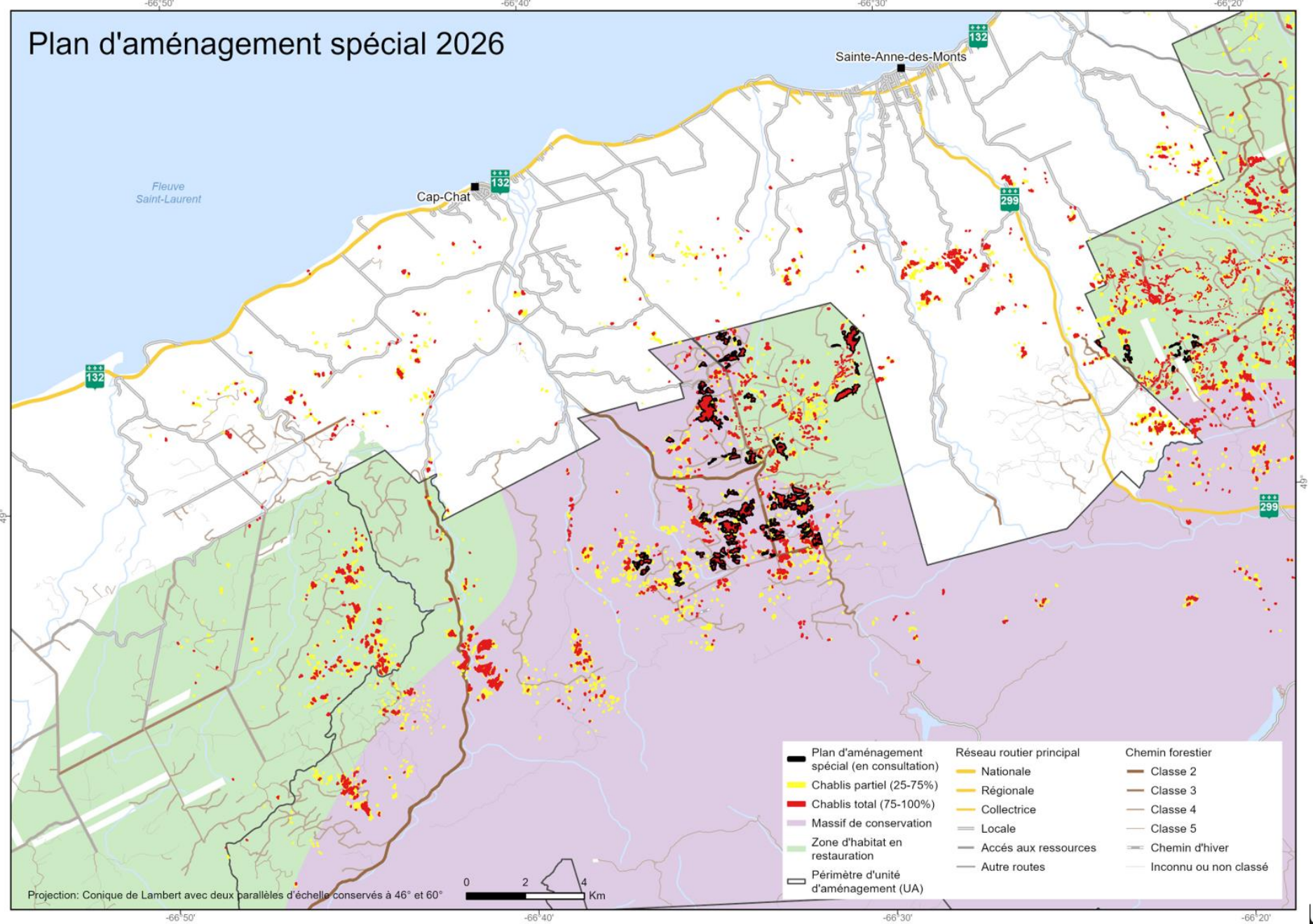
- Présentation des secteurs d'interventions forestières potentiels pour 2026



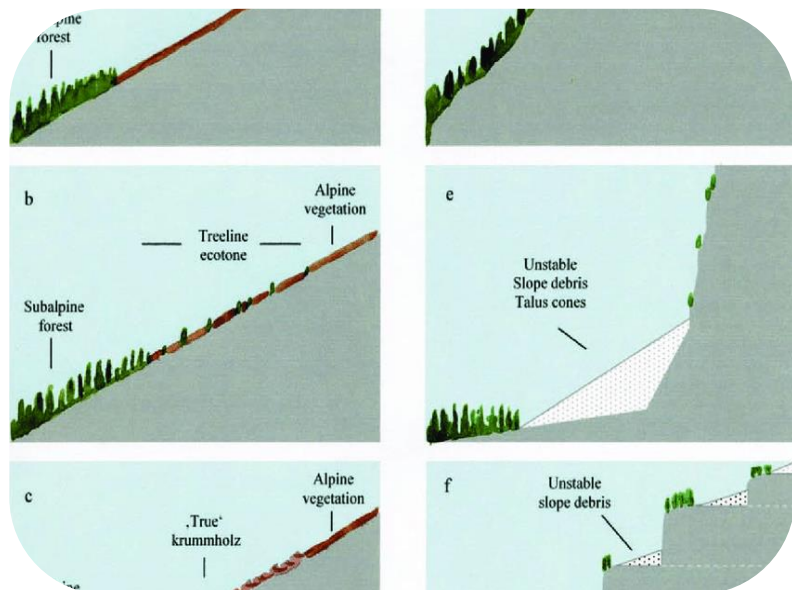
Superficies planifiées et chemins à construire, améliorer, réfectionner ou fermer

- 356 ha de coupe de récupération
- 0 km d'implantation de chemins

Plan d'aménagement spécial 2026

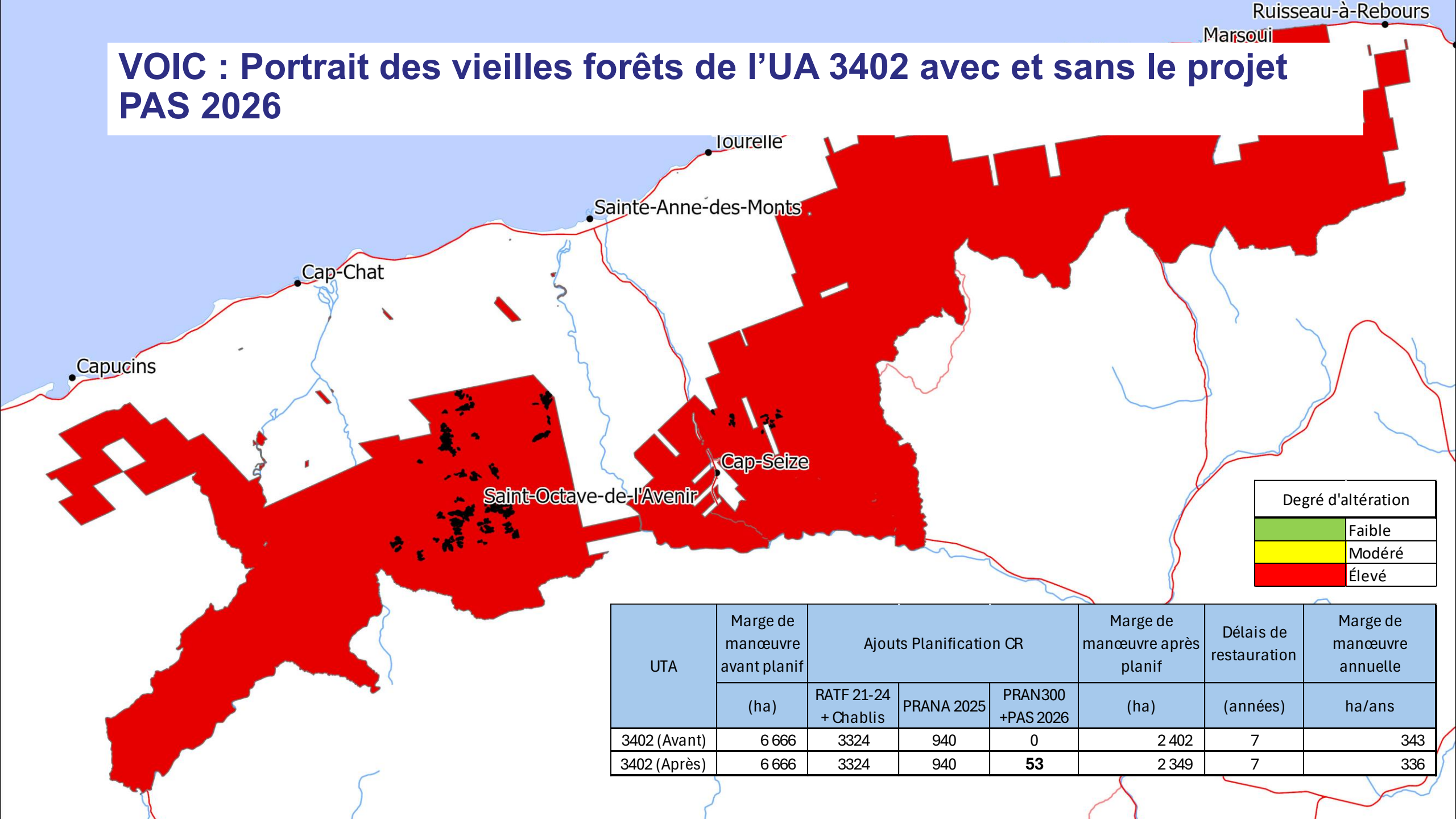


Respect de la stratégie d'aménagement : Superficie planifiée par contrainte opérationnelle



Contraintes	Attribuable	PAS chablis 2026
	ha/an	ha
Orphelin	206	
Paysage (encadrement visuel)	246	
Pentes fortes	150	0.1
Ravages cerf de Virginie	10	
Caribou	862	345.6
Total toutes contraintes	1474	
Hors des contraintes	2028	10.4
Grand total	3502	356.1

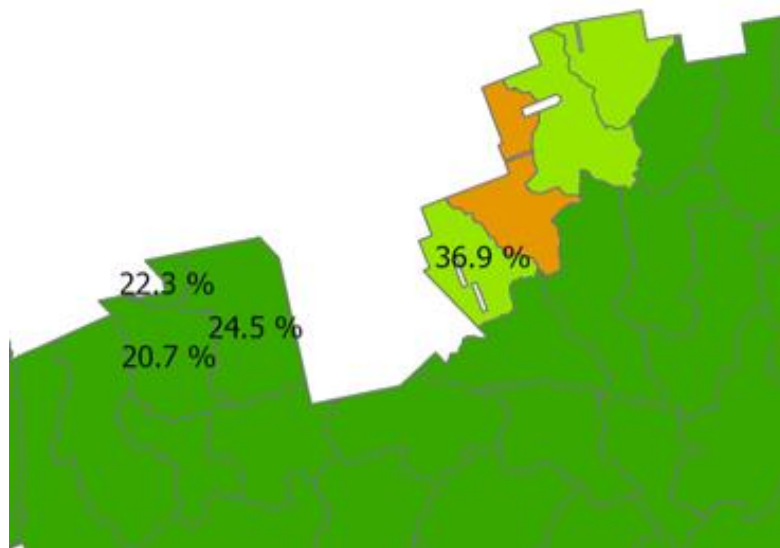
VOIC : Portrait des vieilles forêts de l'UA 3402 avec et sans le projet PAS 2026



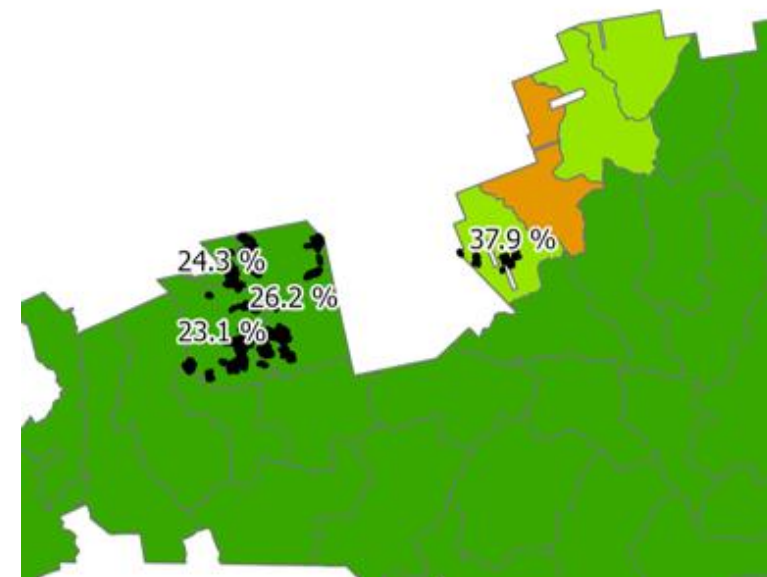
UTA	Marge de manœuvre avant planif	Ajouts Planification CR			Marge de manœuvre après planif	Délais de restauration	Marge de manœuvre annuelle
	(ha)	RATF 21-24 + Chablis	PRANA 2025	PRAN300 +PAS 2026	(ha)	(années)	ha/ans
3402 (Avant)	6 666	3324	940	0	2 402	7	343
3402 (Après)	6 666	3324	940	53	2 349	7	336

VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC) PRAN300 2026

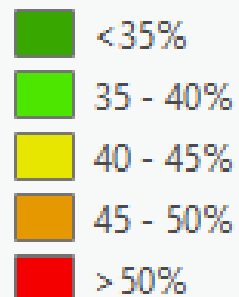
Sans PAS chablis



Avec PAS chablis



PCT_AEC



Prochaines étapes

Mesures de restauration – saison d'opérations 2026-2027

1. Réduire le taux de perturbation dans les zones d'habitat en restauration

Poursuite des travaux de fermeture de chemins existants ayant fait l'objet d'une consultation.

2. Tendre vers une matrice forestière dominée par des composantes d'habitat propices aux caribous

Poursuivre les travaux remise en production de secteurs ayant fait l'objet d'un PAS passé

- Reboisement des secteurs préparés en 2025-2026 – **2,21 M de plants**
- Prévision de préparation de terrain en vue du reboisement en 2027-2028 – **1195 ha**
- Prévision de dégagement des plantations – **plus de 1000 ha**
- Prévision de nettoyage – **plus de 500 ha**